



MAIRIE DE MIRAMAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU**

**DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
MIRAMAS**

**ARRONDISSEMENT
D'ISTRES**

Séance du 11 octobre 2023

n°156-2023

L'An deux mille vingt-trois et le onze octobre à dix-huit heures,

OBJET :

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Cession à titre onéreux à la métropole Aix-Marseille-Provence d'un local constituant les lots 9 et 10 issus de la parcelle cadastrée section BS n°11p sise Espace Beley, place Jean Jaurès

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

VOTE :

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Régine SONZOGNI – Jean-Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT – Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Nadia ALI – Viviane ROYER – Romain TONUSSI – Gérard GERON – Errol FERRER

POUR :

34 (30 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

Etait représentée : Madame,

Fadela AOUMMEUR par Paulette ARNAUD

Etait absent : Monsieur,

Nicolas Franck CHALENDAR

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

OBJET : Cession à titre onéreux à la métropole Aix-Marseille-Provence d'un local constituant les lots 9 et 10 issus de la parcelle cadastrée section BS n°11p sise Espace Beley, place Jean Jaurès

La commune de Miramas est propriétaire d'un local constituant les lots 9 et 10 issus de la parcelle cadastrée section BS n°11p d'une contenance d'environ 98 m² situé Espace Beley, place Jean Jaurès à Miramas.

Ledit bien permettrait au service Mobilité Métropolitain d'accueillir dans un lieu commun son espace de vente et l'antenne scolaire du réseau Ulysse. A ce titre, la métropole Aix-Marseille-Provence a manifesté son intérêt d'acquérir ce local cadastré section BS n°11p d'une superficie d'environ 98 m² au prix de 210 000 € HT (deux-cent-dix-mille euros) conformément à l'avis des Domaines.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la cession au profit de la métropole Aix-Marseille-Provence d'un local d'environ 98 m² constituant les lots 9 et 10 de la parcelle cadastrée section BS n°11p sise Espace Beley, place Jean Jaurès pour un montant de 210 000 € HT (deux-cent-dix-mille euros) ;
- d'affecter la recette relative à cette opération au budget de la commune chapitre et article correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la délibération et tout document y afférent.

LE CONSEIL MUNICIPAL LE RAPPORTEUR ENTENDU

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la cession au profit de la métropole Aix-Marseille-Provence d'un local d'environ 98 m² constituant les lots 9 et 10 de la parcelle cadastrée section BS n°11p sise Espace Beley, place Jean Jaurès pour un montant de 210 000 € HT (deux-cent-dix-mille euros).
- **AFFECTE** la recette relative à cette opération au budget de la commune chapitre et article correspondants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la délibération et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le :

19/10/2023

Le Maire

Acte signé le 12 octobre 2023

Frédéric VIGOUROUX